

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 47 (1918)

**Heft:** 6

**Vorwort:** Bulletin de guerre

**Autor:** Risse, J.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XLVII<sup>me</sup> ANNÉE.

N° 6.

15 MARS 1918.

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

---

Abonnement pour la Suisse : 4 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 5 fr. — Le numéro : 20 ct. — Annonces : 15 ct. la ligne de 5 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg**, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.**

**Le Bulletin pédagogique** paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

---

**SOMMAIRE.** — *Bulletin de guerre. — La collaboration du prêtre et de l'instituteur. — Notes d'un instituteur retraité. — A propos des conférences régionales. — Carnet de la science. — Partie pratique. — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire.*

---

## Bulletin de guerre

Notre revue pédagogique vient de ressentir, — seulement maintenant — la secousse des difficultés causées par les événements terribles qui se passent. Elle a dû, provisoirement, modifier légèrement son papier et son format et hausser, quelque peu, le prix de son abonnement.

Grâce pourtant à la bonne volonté de l'Imprimerie de Saint-Paul, qui l'a soignée dès le jour de sa naissance, en 1871, elle a réussi à subir l'épreuve du feu sans blessure grave et sans amputation. Le nombre annuel des numéros est resté le même et la quantité de texte imprimé n'a pas varié sensiblement.

Ce qui manque à notre cher *Bulletin*, c'est un plus fort tirage. En 1880, il avait un nombre d'abonnés double de celui d'aujourd'hui. Il faut absolument que le chiffre actuel soit augmenté. Chaque localité compte un certain nombre de personnes que les questions pédagogiques doivent intéresser : pères et mères de famille, députés,

membres du conseil communal ou de la commission scolaire. Ces personnes s'abonneront volontiers au *Bulletin pédagogique*, pour peu qu'on leur en signale l'importance et l'utilité.

Voilà une tâche facile et bonne, institutrices et instituteurs du canton. Votre dévouement est apprécié de plus en plus au milieu de nos populations et vous procure une influence étendue et bien méritée. Mettez un peu de cette influence au service de la chère revue, qui est l'âme ailée de notre Société d'éducation et le lien qui unit les membres de la famille scolaire fribourgeoise.

Ce 24 février 1918.

J. RISSE, *insp.*

*Président de la Société fribourgeoise d'éducation.*



## La collaboration du prêtre et de l'instituteur

De tout temps, dans l'école chrétienne, l'instituteur a considéré comme une obligation évidente et son premier devoir l'enseignement de la religion. Cette branche est rendue obligatoire, sauf déclaration contraire des parents, par notre loi scolaire fribourgeoise, « pour tous les élèves professant le culte de la majorité des habitants du cercle scolaire auquel ils appartiennent ». Le programme général en attribue la direction au curé de chaque paroisse. L'instituteur et le curé sont donc conviés à collaborer.

Trois modes de collaboration sont possibles.

Dans le premier, l'instituteur enseigne l'histoire sainte seulement ; le prêtre est chargé de toute l'exposition doctrinale du catéchisme. Cette combinaison me paraît fâcheuse. Le curé ne peut suffire à expliquer, faire apprendre, provoquer les sentiments et les résolutions, pendant l'heure hebdomadaire qui lui est laissée. L'instituteur, cantonné dans l'histoire sainte, est tenté de se désintéresser et de l'instruction religieuse systématique et fondamentale et de la formation religieuse de ses enfants.

Le second mode laisse au curé le soin d'expliquer le chapitre hebdomadaire du catéchisme, après quoi le maître en fait mémoriser les réponses ; il continue naturellement à enseigner l'histoire sainte. En somme, le prêtre n'est déchargé que du souci de la mémorisation du texte, et c'est trop peu. Il ne peut se dispenser de contrôler la façon dont ses catéchisés ont appris et compris leur leçon ; et l'heure ne lui suffit plus pour expliquer, démontrer, prouver le contenu doctrinal de 6 à 8 réponses, pour provoquer les affections et les résolutions qu'elles comportent, pour donner d'indispensables directions pratiques (conduite pendant la dernière semaine) ou liturgiques (fêtes, participation à des prières ou des cérémonies spéciales